

Croisière Méditerranée

**Croisière 8 jours 7 nuits - Au départ de Marseille le
19/05/2024 au 26/05/2024
À bord du Costa Toscana**



En cabine balcon

***Les plus beaux ports de Méditerranée
Marseille, Barcelone, Ibiza, Palerme,
Civitavecchia/Rome, Savone et retour Marseille***

LES TARIFS

En pension complète et boissons illimitées à bord

ADH/CJT/INV : 1170 € forfait illimité boissons sans alcool

1200 € forfait illimité boissons avec alcool

3ème ADL : 618 € forfait illimité boissons sans alcool

660 € forfait illimité boissons avec alcool

ENF 4 -14ans : 463€ ENF 15 -17ans : 617€

Forfait illimité boissons sans alcool pour les enfants



Comité des œuvres sociales des personnels de la ville de Sète et du CCAS

33 rue du 14 juillet 34200 Sète 04 67 74 78 89

Ouverture des bureaux du lundi au jeudi de 8 h à 15h le vendredi de 8h à 14h30 sans interruption

Le tarif comprend :

Le transport aller-retour en bus Sète/ Marseille/Sète

La croisière en pension complète à bord

Le forfait boissons illimitées choisi

Les taxes portuaires

Service de porteurs dans les ports d'embarquement et de débarquement

L'assistance de personnel parlant français

Les grands spectacles au théâtre, animations et activités à bord n'indiquant pas de supplément

Équipements du bateau n'indiquant pas de supplément (ex : piscine, chaise longue, centre de remise en forme, Vasques à hydro massage, sauna, bibliothèque...).

Les assurances Costa Relax COVID 19 et Formule Multirisque Top

Les frais de séjour à bord (11 €/jour et par adulte)



Le tarif ne comprend pas :

Les excursions facultatives,

Les dépenses d'ordre personnel, les prestations faisant l'objet d'un supplément sur place (ex : Restaurant Club, Restaurant Samsara, Massages, Traitements pour le visage et le corps, Simulateur Automobile grand prix, Playstation, Internet...)

Les Forfaits Boissons à volonté (voir les forfaits).

Le COS se réserve le droit d'annuler le séjour si le nombre de 50 participants n'est pas atteint.

La priorité est donnée aux adhérents qui n'ont jamais participé à un voyage. Les membres du bureau vérifieront la fréquence des séjours pour les adhérents ayant déjà participé à des voyages COS (cf RI article5)

Possibilité de règlements échelonnés ou de prélèvements bancaires

Pré-Inscriptions dans nos locaux du 11/09 jusqu'au 13/10

